



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.1 Identificateur de produit

Catégorie de produits

Produits chimiques (à l'exclusion des produits biocides)

PC-MED Dispositifs médicaux

Nom commercial du produit/désignation GREEN&CLEAN ID N

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

SU20 Santé publique.

Catégories de produits [PC]

désinfectant

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur

METASYS Medizintechnik GmbH

Florianistrasse 3

Österreich-6063 Rum bei Innsbruck

Téléphone: *43-512-205420

Télécopie: *43-512-205420-7

E-mail: sebastian.geiger@metasys.com

Service responsable de l'information: ENT

Renseignement téléphone: *43-512-205420

Renseignement fax: *43-512-205420-7

E-mail (personne compétente): sebastian.geiger@metasys.com

www.metasys.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Giftnotruf München *49-(0)89-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4

Consignes en cas de risques pour la santé

H312 Nocif par contact cutané.

Dangers pour la santé

Acute Tox. 4



Consignes en cas de risques pour la santé

H332 Nocif par inhalation.

Dangers pour la santé

Skin Corr. 1B

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Dangers pour la santé

STOT RE 2

Consignes en cas de risques pour la santé

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Acute 1

consignes en cas de risques pour l'environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Dangers pour l'environnement

Aquatic Chronic 1

consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

remarque

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

2-Amino-ethanol

N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxethyl)ammoniumpropionat

N-(-3-Aminopropyl)-N-docecylpropan-1,3,-diamin

Pictogrammes des risques



GHS05



GHS08



GHS09

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

Informations générales:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Réaction:

P301+ P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conservation:

P405 Garder sous clef.

Evacuation:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation de recyclage ou d'élimination des déchets agréée.

Identificateurs produit

2-Aminoethanol

N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxethyl)ammoniumpropionat

N-(3-Aminopropyl)-N-docecylpropan-1,3,-diamin

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Composants dangereux

éthanediol <5 %

CAS 107-21-1

EC 203-473-3

INDEX 603-027-00-1

Acute Tox. 4, H302

2-aminoéthanol <=5 %

CAS 141-43-5

EC 205-483-3

INDEX 603-030-00-8

Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H312 / Acute Tox. 4, H302 /

Skin Corr. 1B, H314

N,N-Didecyl-N-methyl-poly(oxethyl)ammoniumpropionat CAS 94667-33-1 Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410	<=18 %
N-(3-Aminopropyl)-N-docecylpropan-1,3,-diamin CAS 2372-82-9 EC 219-145-8 Acute Tox. 3, H301 / Skin Corr. 1B, H314 / STOT RE 2, H373 / Aquatic Acute 1, H400 / Aquatic Chronic 1, H410	<=14 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'une inhalation d'aérosols, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. en cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.

après contact avec la peau

En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Aide élémentaire, décontamination, traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.



5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Produits de pyrolyse, toxique.

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes nitriques (NOx). Monoxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles

Utiliser un équipement de protection individuel

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

Équipement de protection

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable

Kieselguhr

Liant universel

Tourbe

Terre

Sciure de bois

Pour le nettoyage

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser:

Eau

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

enlever les vêtements souillés, imprégnés

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage

Brennbare ätzende Stoffe (flüssig).

Autres indications relatives aux conditions de stockage

température de stockage

Valeur 5 - 30 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

Observer le mode d'emploi.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
141-43-5	2-Aminoethanol	2,5 mg/m³ 1 ppm	7,6 (1) mg/m³ 3 (1) ppm	(1) 15 minutes average value Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Value (IOELV) ~
141-43-5	2-Aminoethanol	5 mg/m³ 2 ppm	10 mg/m³ 4 ppm	European Union
107-21-1	Ethane-1,2-diol, vapour	52 mg/m³ 20 ppm	104 (1) mg/m³ 40 (1) ppm	Switzerland (1) 15 minutes average value Bold-type: Indicative Occupational Exposure Limit Value (IOELV) ~
107-21-1	Ethane-1,2-diol, particulate	26 mg/m³ 10 ppm	52 mg/m³ 20 ppm	European Union
107-21-1	Ethane-1,2-diol, vapour	26 mg/m³ 10 ppm	52 mg/m³ 20 ppm	Switzerland
				Switzerland

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Protection oculaire appropriée:

lunettes à coques

Protection de la peau**Matériau approprié:**

NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration >480 min**Épaisseur du matériau des gants** 0,4 mm**Mesures de protection supplémentaires pour les mains**

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

remarque

Porter les gants de protection homologués

Protection corporelle:**Protection du corps appropriée:**

blouse de laboratoire

Tablier

Protection respiratoire**remarque**

en principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****aspect****État physique**

liquide:

visqueux

Couleur

bleu

Odeur

caractéristique

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
	inflammabilité	non déterminé
	Limite supérieure d'explosivité	non déterminé
	limite inférieure d'explosivité	non déterminé
	Point éclair (°C) >63 °C	Point éclair (°C):
	Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
	Température de décomposition	non déterminé
	pH 11	
	Viscosité, cinématique	non déterminé
	Solubilité dans l'eau	complètement miscible



paramètre			Méthode - source - remarque
Soluble (g/L) dans			non déterminé
Solubilité dans les corps gras			non déterminé
Coefficient de partage: n-octanol/eau			non déterminé
Pression de vapeur			non déterminé
Densité et densité relative	1,01 g/cm ³	Temperature 20 °C	
Densité de vapeur relative			non déterminé
caractéristiques des particules			non déterminé
Viscosité, dynamique	80 mPa*s	Temperature 25 °C	Newton.
temps d'écoulement			non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solvant

Valeur 7,85 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation préconisées sont respectées.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter

Acide.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité orale aiguë >1000 mg/kg

Dose efficace

ETAmix calculé:

Espèce:

Rat.

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique****Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés** 0,22 mg/L**Dose efficace**

EC50

espèce

Daphnia magna (puce d'eau géante)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****remarque**

Éliminer en observant les réglementations administratives.

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)**Avant utilisation conforme****Code des déchets produit** 070699**déchets dangereux** Non**Désignation des déchets**

déchets non spécifiés ailleurs

Après utilisation conforme**Code des déchets conditionnement** 150102**déchets dangereux** Non**Désignation des déchets**

emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transportTransport par voie terrestre
(ADR/RID)

Transport maritime (IMDG)

Transport aérien (ICAO-TI /
IATA-DGR)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	1903	1903	1903
14.2 Désignation officielle pour le transport	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N,N-BIS-(3-AMINOPROPYL) DODECYLAMINE)	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. ((N,N-BIS-(3-AMINOPROPYL) DODECYLAMINE)	Disinfectant, liquid, corrosive, n.o.s. ((N,N-BIS-(3-AMINOPROPYL) DODECYLAMINE)
14.3 Classe(s)	8	8	8
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger	8
Code de classification	C9
Quantité limitée (LQ)	5 L
Danger n° (code Kemler)	80
code de restriction en tunnel	E
catégorie de transport	3

Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG)

Polluant marin	Oui.
Groupe de ségrégation	Storage Cat A; Segregation -
remarque	EmS F-A; S-B

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ)	1
-----------------------	---

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de
sécurité, de santé et d'environnement**
Réglementations EU
Autorisations et limites d'utilisation
Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

autres réglementations (UE)
**Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des
matières dangereuses :**

96/82/EG, annexe I, partie 2: Observer les seuils quantitatifs des phrases R.



15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de cette préparation, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

2022/06: Änderungen 3

Références littéraires et sources importantes des données

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.